#### CANADA

# PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

No. R-3898-2014

### **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

### SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO.

société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec.

(ci-après la «Gaz Métro»),

# DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LE RACCORDEMENT D'IFFCO CANADA ENTREPRISE LIMITÉE À BÉCANCOUR

(Article 73, al. 1, par. 1°, de la *Loi* sur *la Régie de l'énergie,* L.R.Q., c. R-6.01 (la «Loi») et article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, c. R-6.01, r.0.04.1 (le « Règlement »))

### AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'AUTORISATION, GAZ MÉTRO EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

- 1. Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
- Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution et celui de transporter et livrer par canalisation le gaz naturel destiné à la consommation;
- 3. En vertu de l'article 73, al. 1, par. 1° de la Loi, Gaz Métro doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour, entre autres, construire des actifs destinés à la distribution;
- 4. En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1° du Règlement, Gaz Métro doit notamment obtenir cette autorisation dans le cadre d'un projet d'un coût de 1,5 million de dollars et plus;
- En la présente instance, Gaz Métro s'adresse donc à la Régie pour qu'elle l'autorise à procéder au raccordement d'IFFCO Canada Entreprise limitée (« IFFCO Canada ») à Bécancour (ci-après le « Projet »);
- 6. La description générale relative au Projet, ainsi que les analyses, données et informations requises par la Loi et le Règlement au soutien de la présente demande apparaissent aux pièces Gaz Métro-1, Documents 1 à 3;
- 7. Le coût global estimé du Projet est de 7,16 millions de dollars;

- Les données financières et économiques du projet apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1, notamment en ce qui a trait à l'impact sur les tarifs;
- Conformément à la décision D-2009-156, Gaz Métro demande à la Régie l'autorisation de créer un compte de frais reportés afin d'y inscrire les coûts reliés au Projet;
- 10. Gaz Métro exclura ce compte de frais reportés de sa base de tarification, et ce, jusqu'à son inclusion dans le dossier tarifaire 2016, suivant l'approbation du Projet par la Régie;
- Dans l'intervalle, des intérêts seront capitalisés sur le solde de ce compte de frais reportés, et ce, au dernier coût en capital pondéré sur la base de tarification autorisé par la Régie;
- 12. Pour les motifs énoncés à l'affidavit de monsieur Raymond Sauvageau accompagnant la présente demande, Gaz Métro demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'endroit de la ventilation des coûts du projet contenue à la section 6 de la pièce Gaz Métro 1, Document 1;
- 13. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

## PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

**ACCUEILLIR** la présente demande;

AUTORISER Gaz Métro à procéder au projet d'investissement visant à raccorder

IFFCO Canada à son réseau de distribution, tel que plus amplement

décrit à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;

AUTORISER Gaz Métro à créer un compte de frais reportés, portant intérêts, où

seront accumulés les coûts reliés au Projet;

INTERDIRE iusqu'à ce que le projet soit complété, la divulgation, la publication et

la diffusion de la ventilation des coûts du projet apparaissant à la section 6 de la pièce Gaz Métro 1, Document 1, laquelle est déposée

sous pli confidentiel.

Montréal, le 27 juin 2014

(s) Hugo Sigouin-Plasse

\_\_\_\_\_

Me Hugo Sigouin-Plasse Procureur de la demanderesse 1717, rue du Havre Montréal (Québec) H2K 2X3

Téléphone: (514) 598-3767 Télécopieur: (514) 598-3839

Courriel: hsigouin-plasse@gazmetro.com